

Agents de surveillance renforcée - Sites sensibles

« ASR - 2S »

Référentiel d'activités, de compétences et d'évaluation

Objectif de la formation

Cette formation s'inscrit dans le cadre de l'obtention de la [carte professionnelle](#) permettant la réalisation de prestations de surveillance spécialisée avec l'utilisation d'armes de catégorie B (1° bis de l'article L 611-1 du code de la sécurité intérieure) et le cas échéant, des armes d'épaule relevant du 3° bis de la catégorie A1..

Références

- Code de la sécurité intérieure (livre VI)
- Décret n° 2017-1844 du 29 décembre 2017 relatif à l'exercice de certaines activités privées de sécurité avec le port d'une arme
- Arrêté du 27 juin 2017 portant cahier des charges applicable à la formation initiale aux activités privées de sécurité
- Arrêté du 28 septembre 2018 modifiant l'arrêté du 27 juin 2017 portant cahier des charges applicable à la formation initiale aux activités privées de sécurité

Accès à la formation

L'accès à cette formation est soumis à la détention préalable de la carte professionnelle d'agent de sûreté et de sécurité privée et d'un certificat médical datant de moins d'un mois attestant que l'état de santé physique et psychique de l'agent n'est pas incompatible avec le port d'une arme.

Le candidat devra également justifier d'une autorisation préalable d'entrée en formation du CNAPS d'une durée de validité de six mois.

Modalités d'évaluations formatives (contrôle continu)

- Contrôle des connaissances écrits (QCM ou questions ouvertes)
- Mises en situation contextualisées
- Études de cas et/ou restitutions technico-opérationnelles

Modalités d'évaluations certificatives

- Formation présentielle :
 - Evaluations du contrôle continu (épreuves pratiques, cas concrets, mises en situation et QCM)
 - Evaluations certificatives finales (épreuves pratiques, cas concrets, mises en situation et QCM)
 - Entretien avec le jury
- VAE :
 - Etude par le jury du livret 2 et des documents annexés
 - Entretien avec le jury (présentiel ou à distance)
 - Études de cas et/ou restitution technico-opérationnelle, le cas échéant

SOMMAIRE ET CONTENU DE LA FORMATION

- 1 – Maîtriser le cadre juridique de son métier
- 2 – Agir avec ou sans l'emploi de ses armes de catégorie A, B et D
- 3 – Comprendre les enjeux d'une situation, savoir adapter son comportement, puis effectuer un compte-rendu
- 4 – Faire correspondre son mode d'action à un environnement particulier et agir sur un site sensible
- 5 – Manier et utiliser en sécurité une arme de poing de catégorie B
- 6 - Porter secours à une victime en respectant un protocole.
- 7 – Manier et utiliser en sécurité une arme d'épaule semi-automatique ou une arme d'épaule munie d'un dispositif de rechargement à pompe.

DUREE :

- 221 heures de face à face pédagogique
- 13 heures d'évaluations (évaluations formatives et certificatives)
- 11 heures de formalités et actions diverses

Total : 245 heures réparties sur 7 semaines.

REFERENTIELS :

« Les certifications professionnelles enregistrées au répertoire national des certifications professionnelles permettent une validation des compétences et des connaissances acquises nécessaires à l'exercice d'activités professionnelles. Elles sont définies notamment par un **référentiel d'activités** qui décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés, un **référentiel de compétences** qui identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui en découlent et un référentiel d'évaluation qui définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis. »

Le référentiel est organisé en une compétence unique lié à cette activité réglementée.

REFERENTIEL D'ACTIVITES Décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés	REFERENTIEL DE COMPETENCES Identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités	REFERENTIEL D'EVALUATION Définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis	
		Modalités d'évaluation	Critères d'évaluation
<p>Compétence : l'agent de surveillance renforcée sur site sensible (ASR-2S) exerce son activité en maîtrisant l'usage des armes de poing de catégorie B, des armes d'épaule de catégorie A et des armes de catégorie B et D dans le strict respect de la réglementation.</p>			
<p>Doté d'armes de poing et d'armes d'épaule de catégorie A, B et D, l'agent de surveillance renforcée sur site sensible connait la réglementation relative à l'armement (acquisition, détention, stockage, transport) et inscrit son action dans le cadre juridique de l'emploi des armes qu'il utilise.</p>	<p>1 : Maîtriser le cadre juridique de son métier</p> <p>11 : <u>Agir dans le cadre des dispositions du livre VI du CSI</u> : l'ASR-2S connait le régime de l'acquisition et de la détention d'armes et de munitions (distinguer les différentes catégories d'armes et les conditions générales de leur acquisition et détention).</p> <p>12 : <u>Inscrire son action dans le respect des consignes propres à la mission</u> : l'ASR-2S connait les dispositions du livre VI du code de la sécurité intérieure relatives à l'armement des agents privés de sécurité (conditions et modalités d'acquisition, de détention, de conservation, de transport et d'usage des armes susceptibles d'être utilisées et sanctions encourues en cas de non-respect de ces conditions).</p>	<p>Pour la voie formative :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Evaluation hebdomadaire sous forme de QCM ; - Evaluation certificative finale sous forme de QCM. <p>Pour la VAE :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Etude du livret 2 ; - Entretien avec le jury en présentiel ou à distance. 	<ul style="list-style-type: none"> • Connaissance de la réglementation spécifique à l'armement ; • Connaissance des différents codes de référence (CSI, CP, CPP) ; • Connaissance des articles relatifs à la légitime défense.

REFERENTIEL D'ACTIVITES Décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés	REFERENTIEL DE COMPETENCES Identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités	REFERENTIEL D'EVALUATION Définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis	
		Modalités d'évaluation	Critères d'évaluation
	<p>13 : <u>Inscrire son action dans le strict respect des règles de la légitime défense</u> : l'ASR-2S maîtrise les principes d'absolue nécessité et les conditions d'application de la légitime défense dans le cadre de l'autorisation du port d'armes et les autres cadres juridiques d'utilisation des armes ; notamment ceux spécifiques aux forces de l'ordre.</p> <p>14 : <u>Connaître le régime applicable aux zones sensibles mentionnées au III de l'article R.613-3 du CSI</u> : l'ASR-2S connaît les différents types d'établissements considérés comme sites sensibles au sens du III de l'article R. 613-3 du code de la sécurité intérieure et les spécificités du régime applicable (catégories d'armes pouvant être portées, conditions particulières d'acquisition et de détention).</p> <p>15 : <u>Connaître les principes régissant la protection d'un site sensible</u> : L'ASR-2S connaît :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La protection du secret ; - La politique générale de protection et la stratégie de sécurité ainsi que le plan de défense ; 	<p><u>Pour la voie formative :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Evaluation hebdomadaire sous forme de QCM ; - Evaluation certificative finale sous forme de QCM. <p><u>Pour la VAE :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Etude du livret 2 ; - Entretien avec le jury en présentiel ou à distance. 	<ul style="list-style-type: none"> • Connaissance des différents codes de référence (CSI, CP, CPP) ; • Connaissances déontologiques ; • Assimiler parfaitement les articles relatifs à la légitime défense.

REFERENTIEL D'ACTIVITES Décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés	REFERENTIEL DE COMPETENCES Identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités	REFERENTIEL D'EVALUATION Définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis	
		Modalités d'évaluation	Critères d'évaluation
	<ul style="list-style-type: none"> - Les notions de détection, levée de doute, d'alerte, de retardement, d'intervention et de défense en profondeur ; - La notion d'enquête administrative et ses limites ; - L'enjeu de coordination opérationnelle entre l'organe de détection et l'organe d'intervention ; - La particularité de la coordination avec les forces de l'ordre sur un site sensible. 	<p>Pour la voie formative :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Evaluation hebdomadaire sous forme de QCM ; - Evaluation certificative finale sous forme de QCM. <p>Pour la VAE :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Etude du livret 2 ; - Entretien avec le jury en présentiel ou à distance. 	<ul style="list-style-type: none"> • Connaissance des différents codes de référence (CSI, CP, CPP) ; • Connaissances déontologiques ; • Assimiler parfaitement les articles relatifs à la légitime défense.

REFERENTIEL D'ACTIVITES Décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés	REFERENTIEL DE COMPETENCES Identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités	REFERENTIEL D'EVALUATION Définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis	
		Modalités d'évaluation	Critères d'évaluation
Porteur d'une ou plusieurs armes de catégorie A, B et D, l'agent de surveillance renforcée – Site sensible en a une connaissance approfondie. Il est en mesure de les mettre en œuvre et de gérer leur utilisation de manière sûre et graduée. Il maîtrise également les techniques à mains nues.	<p>2 : Agir avec ou sans l'emploi de ses armes de catégorie A, B et D</p> <p><u>21 : Être en mesure de préparer et de gérer ses armes et son matériel :</u></p> <p>L'ASR-2S :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Connait les caractéristiques techniques des armes, des armes de poing de catégorie B et des armes d'épaule de catégorie A ; - Possède des notions de balistique ; - Connait les différentes modes de fonctionnement ; - Connait les effets des armes - Connait les procédures et les configurations de stockage des armes des catégories B et D (coffres, armoire fortes) ; - Connait les procédures de transport pendant et en dehors de l'exécution de mission des armes des catégories B et D ; - Connait les procédures de traçabilité des armes des catégories B et D ; - Sait entretenir et préparer ses armes ; 	<p><u>Pour la voie formative :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Evaluation hebdomadaire sous forme de QCM ; - Evaluation hebdomadaire sous forme de restitution technique ; - Evaluation certificative finale sous forme de QCM. <p><u>Pour la VAE :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Etude du livret 2 ; - Entretien avec le jury en présentiel ou à distance. 	<ul style="list-style-type: none"> • Connaissance de la réglementation spécifique à l'armement ; • Connaissances techniques de l'armement ; • Connaissance des procédures d'emploi de son arme ; • Qualité de la préparation de ses équipements ; • Connaissance de la procédure d'entretien de ses armes ;

REFERENTIEL D'ACTIVITES Décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés	REFERENTIEL DE COMPETENCES Identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités	REFERENTIEL D'EVALUATION Définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis	
		Modalités d'évaluation	Critères d'évaluation
	<p>22 : <u>Respecter avec rigueur les règles de sécurité</u>: l'ASR-2S connaît les règles générales de sécurité et d'utilisation d'une arme, l'utilisation du puit balistique et sait se protéger au moyen d'un gilet pare-balles et protéger autrui.</p> <p>23 : <u>Maîtriser les techniques élémentaires à mains nues</u> : l'ASR-2S sait effectuer, mains nues, les techniques de garde et de déplacements, de frappe (pieds et poings) et de contrôle (maintien à distance, gestion du rapprochement, mise au sol, contrôle au sol, entrave);</p> <p>24 : <u>Utiliser une arme de catégorie B et D</u> : L'ASR-2S sait :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Effectuer les techniques de garde et de déplacements, de frappe (pieds et poings) et de contrôle (maintien à distance, gestion du rapprochement, mise au sol, contrôle au sol, entrave) avec une matraque de type bâton de défense télescopique ; 	<p>Pour la voie formative :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Evaluation hebdomadaire sous forme de restitutions techniques à mains nues ; - Evaluation certificative finale sous forme de parcours de mise en situation. <p>Pour la VAE :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Etude du livret 2 ; - Entretien avec le jury en présentiel ou à distance ; - Mise en situation si nécessaire. 	<ul style="list-style-type: none"> • Respect des règles de sécurité ; • Restitutions des techniques mains nues (frappe et contrôle) ; • Restitution des techniques avec arme, bâton de défense télescopique.

REFERENTIEL D'ACTIVITES Décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés	REFERENTIEL DE COMPETENCES Identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités	REFERENTIEL D'EVALUATION Définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis	
		Modalités d'évaluation	Critères d'évaluation
	<ul style="list-style-type: none"> - Effectuer les techniques de garde et de déplacements, de frappe (pieds et poings) et de contrôle (maintien à distance, gestion du rapprochement, mise au sol, contrôle au sol, entrave) avec un tonfa télescopique ; - Utiliser les générateurs d'aérosols incapacitants ou lacrymogènes relevant de la catégorie B et D. <p>25 : <u>Gérer un incident avec recours aux armes :</u> L'ASR-2S sait :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Situer l'utilisation des différentes catégories d'armes autorisées dans le cadre de l'intervention graduée (définition des moyens de réponse adaptés à la gravité de la menace) et les maîtriser dans différentes situations (en déplacement, en situation de stress, etc.) ; 	<p>Pour la voie formative :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Evaluation hebdomadaire sous forme de restitutions techniques avec ou sans arme (transitions) ; - Evaluation certificative finale sous forme de parcours de mise en situation. <p>Pour la VAE :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Etude du livret 2 ; - Entretien avec le jury en présentiel ou à distance ; - Mise en situation si nécessaire. 	<ul style="list-style-type: none"> • Respect des règles de sécurité ; • Restitutions des techniques mains nues (frappe et contrôle) avec capacité d'effectuer une transition ; • Restitution des techniques avec arme, tonfa télescopique ; • Aptitude à employer un générateur d'aérosols incapacitants ou lacrymogènes relevant de la catégorie B ou D.

REFERENTIEL D'ACTIVITES Décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés	REFERENTIEL DE COMPETENCES Identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités	REFERENTIEL D'EVALUATION Définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis	
		Modalités d'évaluation	Critères d'évaluation
	<p>- Adapter la réaction à la menace, en fonction du lieu, des horaires, des agressions (assaillant unique/multiple, intrusion, agression verbale, avec véhicule, etc.), de l'équipe en activité (binôme ou pluralité d'intervenants) et des catégories d'armes portées.</p> <p>-</p> <p>26 : <u>Connaître les mesures à prendre après l'utilisation de l'arme</u> : l'ASR-2S sait rendre compte de l'utilisation de son arme et de la situation (hiérarchie, forces de l'ordre, client, secours, autorité judiciaire).</p> <p>27 : <u>Savoir réagir après un accident survenu au cours de l'utilisation d'une arme et d'un tir</u> : l'ASR-2S préserve les traces et indices, sécuriser une zone, assister les victimes, coopérer avec les forces de l'ordre.</p> <p>28 : <u>Connaître les protections balistiques</u> : L'ASR-2S connaît les caractéristiques des gilets pare-balles et la résistance aux impacts des différents matériaux.</p>	<p>Pour la voie formative :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Evaluation hebdomadaire sous forme de restitutions techniques à mains nues ; - Evaluation certificative finale sous forme de parcours de mise en situation. <p>Pour la VAE :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Etude du livret 2 ; - Entretien avec le jury en présentiel ou à distance ; - Mise en situation si nécessaire. 	<ul style="list-style-type: none"> • Concordance entre la menace et la réaction de l'agent ; • Clarté et fidélité du compte rendu au regard des actions menées ; • Cohérence des mesures mises en place suite à un incident. • Connaissance des moyens de protection balistiques et des effets balistiques.

REFERENTIEL D'ACTIVITES Décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés	REFERENTIEL DE COMPETENCES Identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités	REFERENTIEL D'EVALUATION Définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis	
		Modalités d'évaluation	Critères d'évaluation
L'agent de surveillance renforcée – Site sensible peut être placé dans des contextes dégradés. Il doit être en mesure d'analyser la situation afin d'adapter son comportement et ainsi d'apporter la réponse la plus appropriée seul ou en équipe. Il sait utiliser son arme sous stress et sait prendre les mesures adaptées à l'issue.	<p>3: Comprendre les enjeux d'une situation et savoir adapter son comportement puis effectuer un CR.</p> <p>31 : <u>Savoir évaluer le niveau de la menace</u> : l'ASR-2S sait prévenir les situations à risque : analyser la situation dans laquelle l'arme est susceptible d'être utilisée (reconnaissance des lieux, identification du contexte), repérer les comportements anormaux et les signaux précurseurs, agir en discrétion.</p> <p>32 : <u>Communiquer au sein d'un groupe et vers l'extérieur</u> L'ASR-2S sait :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mettre en œuvre toutes les phases préalables de communication et d'avertissement avant l'intervention (dissuasion des assaillants); - Mettre en œuvre les procédures d'alerte (forces de l'ordre et secours) et mettre en place les mesures de sécurité (confinement, évacuation, interposition, etc.). 	<p>Pour la voie formative :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Evaluation hebdomadaire sous forme de mises en situation contextualisées et/ou de restitution technique ; - Evaluation certificative finale sous forme de parcours de mise en situation. <p>Pour la VAE :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Etude du livret 2 ; - Entretien avec le jury en présentiel ou à distance ; - Mise en situation si nécessaire. 	<ul style="list-style-type: none"> • Capacité à gérer une situation dans le strict respect de la sécurité et en graduant sa réponse ; • Capacité à relier son action à un cadre réglementaire ; • Respect d'un protocole de communication et des procédures d'alerte ; • Respect d'un protocole de sécurité.

REFERENTIEL D'ACTIVITES Décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés	REFERENTIEL DE COMPETENCES Identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités	REFERENTIEL D'EVALUATION Définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis	
		Modalités d'évaluation	Critères d'évaluation
	<p>33 : <u>Coopérer au sein d'un groupe et avec l'extérieur</u> L'ASR-2S sait :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Travailler en coordination avec les services publics (forces de l'ordre et secours); - Travailler en binôme et en équipe (positionnement sur le terrain, communication, analyse des solutions et prise de décision, etc.); <p>34 : <u>Réagir en temps réel</u>: l'ASR-2S sait réagir immédiatement dans le respect du cadre légal de la légitime défense.</p>	<p>Pour la voie formative :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Evaluation hebdomadaire sous forme de mises en situation contextualisées et/ou de restitution technique ; - Evaluation certificative finale sous forme de parcours de mise en situation. <p>Pour la VAE :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Etude du livret 2 ; - Entretien avec le jury en présentiel ou à distance ; - Mise en situation si nécessaire. 	<ul style="list-style-type: none"> • Capacité à communiquer au sein d'une équipe ; • Capacité à communiquer avec des intervenants extérieurs ; • Capacité décisionnelle en environnement de stress ; • Capacité à utiliser son arme, dans le strict respect des règles de sécurité, tout en appliquant une réponse adaptée et graduée ; • Capacité à relier son action à un cadre réglementaire et à justifier les actions engagées.

REFERENTIEL D'ACTIVITES Décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés	REFERENTIEL DE COMPETENCES Identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités	REFERENTIEL D'EVALUATION Définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis	
		Modalités d'évaluation	Critères d'évaluation
	<p>35 : <u>Maîtriser les techniques d'inspection visuelle et de palpation avec une arme à la ceinture</u> : l'ASR-2S est en mesure d'effectuer une fouille sans être désarmé.</p> <p>36 : <u>Prendre conscience de l'usage d'une arme et les conséquences d'ouverture du feu</u> :</p> <p>L'ASR-2S :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Connaît les composantes du stress et les moyens de sa gestion notamment en cas de port d'une arme de poing ; - Sait prévenir le risque post traumatique ; - Réagit à une attaque armée avec gestion du stress. <p>(Intervention d'un psychologue sur les composantes du stress, sa gestion et notamment des troubles post-traumatiques)</p>	<p>Pour la voie formative :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Evaluation hebdomadaire sous forme de mises en situation contextualisées et/ou de restitution technique ; - Evaluation certificative finale sous forme de parcours de mise en situation. <p>Pour la VAE :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Etude du livret 2 ; - Entretien avec le jury en présentiel ou à distance ; - Mise en situation si nécessaire. 	<ul style="list-style-type: none"> • Respect d'une procédure de fouille visuelle ou par palpation ; • Connaissance des effets du stress ; • Connaissance du risque post-traumatique.

REFERENTIEL D'ACTIVITES Décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés	REFERENTIEL DE COMPETENCES Identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités	REFERENTIEL D'EVALUATION Définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis	
		Modalités d'évaluation	Critères d'évaluation
L'agent de surveillance renforcée – Site sensible doit être en mesure d'utiliser son environnement à son profit . Il a une connaissance fine des particularités d'un site sensible. C'est pourquoi il doit pouvoir se déplacer en sécurité dans un bâtiment, se positionner efficacement par rapport à un véhicule et être capable de poursuivre son action dans des conditions lumineuses dégradées.	<p>4 : Faire correspondre son mode d'action à un environnement particulier et agir sur un site sensible.</p> <p>4.1 : <u>Connaître les types de menace pesant sur les sites sensibles :</u> L'ASR-2S connaît :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La notion de directive nationale de sécurité ; - Les typologies de menaces ; - Les modes opératoires d'action et les moyens utilisés par les différents types de menaces. <p>4.2 : <u>Gérer des risques et protéger des installations :</u> L'ASR-2S identifie :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les risques génériques et spécifiques (installations classées, risques nucléaires, radiologiques, biologiques et chimiques) ; - Les risques liés aux différentes typologies de sites sensibles ; - Les cibles potentielles du fait de leur sensibilité, attractivité ou vulnérabilité particulière. 	<p>Pour la voie formative :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Evaluation hebdomadaire sous forme de mises en situation contextualisées et/ou de restitution technique ; - Evaluation certificative finale sous forme de parcours de mise en situation. <p>Pour la VAE :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Etude du livret 2 ; - Entretien avec le jury en présentiel ou à distance ; - Mise en situation si nécessaire. 	<ul style="list-style-type: none"> • Connaissance des menaces visant les sites sensibles ; • Capacité à mettre en œuvre la protection d'un site sensible ; • Capacité à gérer un incident sur un site sensible ; • Compréhension et restitution des techniques spécifiques aux infrastructures ; • Capacité à utiliser un véhicule dans un cadre tactique ; • Compréhension et restitution des principes de travail par faible luminosité.

REFERENTIEL D'ACTIVITES Décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés	REFERENTIEL DE COMPETENCES Identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités	REFERENTIEL D'EVALUATION Définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis	
		Modalités d'évaluation	Critères d'évaluation
	<p>L'ASR-2S sait assurer la protection des installations sans perturber leur activité</p> <p>43: <u>Gérer la surveillance d'un site sensible et la préparation tactique</u> :</p> <p>L'ASR-2S sait :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Prendre en compte les spécificités liées à la surveillance d'un site sensible - Apprécier la sensibilité d'une zone donnée ; - S'orienter ; - Travailler en mode dégradé (s'agissant notamment des moyens de communication) - Se positionner et intervenir en équipe. <p>L'ASR-2S maîtrise :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les différentes formations (ligne, colonne, essaim) ; - La notion de diversion ; - La procédure de levée de doute ; - L'utilisation des mesures de contrôle d'accès et de zone spécifiques aux sites sensibles. 	<p>Pour la voie formative :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Evaluation hebdomadaire sous forme de mises en situation contextualisées et/ou de restitution technique ; - Evaluation certificative finale sous forme de parcours de mise en situation. <p>Pour la VAE :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Etude du livret 2 ; - Entretien avec le jury en présentiel ou à distance ; - Mise en situation si nécessaire. 	<ul style="list-style-type: none"> • Connaissance des menaces visant les sites sensibles ; • Capacité à mettre en œuvre la protection d'un site sensible ; • Capacité à gérer un incident sur un site sensible ; • Compréhension et restitution des techniques spécifiques aux infrastructures ; • Capacité à utiliser un véhicule dans un cadre tactique ; <p>Compréhension et restitution des principes de travail par faible luminosité.</p>

REFERENTIEL D'ACTIVITES Décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés	REFERENTIEL DE COMPETENCES Identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités	REFERENTIEL D'EVALUATION Définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis	
		Modalités d'évaluation	Critères d'évaluation
	<p>44 : <u>Gérer un incident dans une zone sensible</u> :</p> <p>L'ASR-2S sait :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Travailler en équipe ; - Rechercher un ou plusieurs individus ; - Sécuriser une zone ; - Gérer un colis piégé ; - Gérer une intrusion ; - Effectuer un report de tir ; - Se coordonner avec les forces de l'ordre et les pompiers. <p>45 : <u>Savoir intervenir dans une infrastructure (les fondamentaux)</u> :</p> <p>L'ASR-2S sait :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Approcher un objectif ; - Pénétrer dans un local ; - Gérer les ouvertures. <p>46 : <u>Savoir intervenir dans une infrastructure (missions collectives)</u> :</p> <p>L'ASR-2S sait au sein d'un groupe :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Progresser en équipe à l'intérieur d'un bâtiment ; - Communiquer ; - Progresser en appui mutuel ; 	<p>Pour la voie formative :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Evaluation hebdomadaire sous forme de mises en situation contextualisées et/ou de restitution technique ; - Evaluation certificative finale sous forme de parcours de mise en situation. <p>Pour la VAE :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Etude du livret 2 ; - Entretien avec le jury en présentiel ou à distance ; - Mise en situation si nécessaire. 	<ul style="list-style-type: none"> • Connaissance des menaces visant les sites sensibles ; • Capacité à mettre en œuvre la protection d'un site sensible ; • Capacité à gérer un incident sur un site sensible ; • Compréhension et restitution des techniques spécifiques aux infrastructures ; • Capacité à utiliser un véhicule dans un cadre tactique ; <p>Compréhension et restitution des principes de travail par faible luminosité.</p>

REFERENTIEL D'ACTIVITES Décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés	REFERENTIEL DE COMPETENCES Identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités	REFERENTIEL D'ÉVALUATION Définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis	
		Modalités d'évaluation	Critères d'évaluation
	<ul style="list-style-type: none"> - Se projeter en urgence afin de faire face à une menace ; - Défendre fermement un point. <p>47 : <u>Utiliser tactiquement un véhicule</u> : l'ASR-2S connaît les principes fondamentaux de positionnement par rapport à un véhicule (protections relatives et protections absolues). Il sait utiliser les 3 composantes tactiques (à partir – Autour – Contre) à son profit. Il connaît les principes balistiques spécifiques aux véhicules. (protections relatives et protections absolues)</p> <p>48 : <u>Agir par faible luminosité</u> : l'ASR-2S connaît les principes d'emploi des lampes et les contraintes liées au travail en luminosité dégradée. Il maîtrise également les lampes spécifiquement utilisées pour le tir avec une arme de poing de catégorie B et une arme d'épaule de catégorie A. Il sait exploiter l'éclairage extérieur artificiel ou naturel à son profit.</p>	<p><u>Pour la voie formative :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Evaluation hebdomadaire sous forme de mises en situation contextualisées et/ou de restitution technique ; - Evaluation certificative finale sous forme de parcours de mise en situation. <p><u>Pour la VAE :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Etude du livret 2 ; - Entretien avec le jury en présentiel ou à distance ; - Mise en situation si nécessaire. 	<ul style="list-style-type: none"> • Connaissance des menaces visant les sites sensibles ; • Capacité à mettre en œuvre la protection d'un site sensible ; • Capacité à gérer un incident sur un site sensible ; • Compréhension et restitution des techniques spécifiques aux infrastructures ; • Capacité à utiliser un véhicule dans un cadre tactique ; <p>Compréhension et restitution des principes de travail par faible luminosité.</p>

REFERENTIEL D'ACTIVITES Décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés	REFERENTIEL DE COMPETENCES Identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités	REFERENTIEL D'EVALUATION Définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis	
		Modalités d'évaluation	Critères d'évaluation
Doté d'une arme de poing de catégorie B , l'agent de surveillance renforcée – Site sensible la maîtrise parfaitement et sait l'utiliser en sécurité .	<p>5: Manier et utiliser en sécurité une arme de poing de catégorie B.</p> <p>51: <u>Appliquer les règles et prescriptions de sécurité</u>: l'ASR-2S appréhende parfaitement les 4 règles de sécurité et applique les prescriptions de sécurité ;</p> <p>52: <u>Préparer et vérifier son arme et ses équipements</u>: l'ASR-2S sait positionner ses différents équipements et ses armes de catégorie B et/ou D ;</p> <p>53: <u>Connaitre les manipulations élémentaires</u>: l'ASR-2S connaît les manipulations de base et procédures d'emploi, et l'utilisation de puits balistique ;</p> <p>54: <u>Appliquer les fondamentaux du tir</u>: L'ASR-2S maîtrise parfaitement les principes fondamentaux du tir (technique de tir et tirs de découverte) ;</p>	<p>Pour la voie formative :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Evaluation hebdomadaire sous forme de : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Mises en situation ; ▪ Restitutions techniques ; ▪ Tirs techniques ; ▪ Tirs de synthèse. (Selon la situation) - Evaluation certificative finale sous forme de parcours de tir. <p>Pour la VAE :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Etude du livret 2 ; - Entretien avec le jury en présentiel ou à distance ; - Mise en situation si nécessaire. 	<ul style="list-style-type: none"> • Respect absolu des règles de sécurité: la non-application des règles de sécurité sera considérée comme une inaptitude à être doté d'une arme de poing de catégorie B. • Application correcte et compréhension de l'ensemble des manipulations (élémentaires, complémentaires, séquences...); • Résultats au tir d'au MINIMUM 80% : un résultat inférieur ne peut donner lieu à la qualification d'un stagiaire ; • Attitude et comportement avec une arme à feu.

REFERENTIEL D'ACTIVITES Décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés	REFERENTIEL DE COMPETENCES Identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités	REFERENTIEL D'EVALUATION Définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis	
		Modalités d'évaluation	Critères d'évaluation
	<p>55 : <u>Connaitre les manipulations complémentaires</u> :</p> <p>L'ASR-2S sait :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Gérer ses chargeurs (rechargement d'urgence et tactique) ; - Résoudre un incident de tir ; - Recevoir et transmettre une arme ; - Evoluer avec son arme en milieu professionnel (mise à l'étui, règles ergonomiques) ; - Utiliser les zones létales ; - Appliquer une cadence de tir ; - Effectuer un tir multiple ; - Dégainer et rengainer en sécurité. <p>56 : <u>Connaitre les séquences de tir</u> :</p> <p>L'ASR-2S sait :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Prendre les attitudes élémentaires ; - Appliquer la chronologie du tir ; - Appliquer la séquence post-engagement. 	<p>Pour la voie formative :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Evaluation hebdomadaire sous forme de : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Mises en situation ; ▪ Restitutions techniques ; ▪ Tirs techniques ; ▪ Tirs de synthèse. (Selon la situation) - Evaluation certificative finale sous forme de parcours de tir. <p>Pour la VAE :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Etude du livret 2 ; - Entretien avec le jury en présentiel ou à distance ; - Mise en situation si nécessaire. 	<ul style="list-style-type: none"> • Respect absolu des règles de sécurité : la non-application des règles de sécurité sera considérée comme une inaptitude à être doté d'une arme de poing de catégorie B. • Application correcte et compréhension de l'ensemble des manipulations (élémentaires, complémentaires, séquences...); • Résultats au tir d'au MINIMUM 80% : un résultat inférieur ne peut donner lieu à la qualification d'un stagiaire ; • Attitude et comportement avec une arme à feu.

REFERENTIEL D'ACTIVITES Décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés	REFERENTIEL DE COMPETENCES Identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités	REFERENTIEL D'ÉVALUATION Définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis	
		Modalités d'évaluation	Critères d'évaluation
	<p>57 : S'entraîner au tir :</p> <p>L'ASR-2S effectue des tirs :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Visés à différentes distances d'engagement ; - D'intervention ; - En mouvement et en déplacement ; - En positions intermédiaires et adaptées ; - Derrière protection ; - En conditions de luminosité dégradée avec ou sans emploi d'aide à la visée. <p>Le programme de formation est basé sur une consommation de 900 cartouches par stagiaire.</p>	<p><u>Pour la voie formative :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Evaluation hebdomadaire sous forme de : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Mises en situation ; ▪ Restitutions techniques ; ▪ Tirs techniques ; ▪ Tirs de synthèse. (Selon la situation) - Evaluation certificative finale sous forme de parcours de tir. <p><u>Pour la VAE :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Etude du livret 2 ; - Entretien avec le jury en présentiel ou à distance ; - Mise en situation si nécessaire. 	<ul style="list-style-type: none"> • Respect absolu des règles de sécurité : la non-application des règles de sécurité sera considérée comme une inaptitude à être doté d'une arme de poing de catégorie B. • Application correcte et compréhension de l'ensemble des manipulations (élémentaires, complémentaires, séquences...); • Résultats au tir d'au MINIMUM 80% : un résultat inférieur ne peut donner lieu à la qualification d'un stagiaire ; • Attitude et comportement avec une arme à feu.

REFERENTIEL D'ACTIVITES Décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés	REFERENTIEL DE COMPETENCES Identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités	REFERENTIEL D'EVALUATION Définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis	
		Modalités d'évaluation	Critères d'évaluation
Déployé en zone publique ou privée, l'agent de surveillance renforcée – Site sensible doit pouvoir faire face à une blessure et porter secours à une victime . Il est capable de mettre en œuvre un protocole et d'utiliser du matériel spécifique.	<p>6 : Porter secours à une victime en respectant un protocole.</p> <p>61: <u>Appréhender le secourisme tactique des victimes</u> :</p> <p>L'ASR-2S :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Connaît le contenu d'un kit individuel de premiers secours tactiques, sait identifier ses besoins et créer son kit individuel de premiers secours tactiques en fonction de l'environnement de travail ; - Comprend la notion de primo-intervenant. - Maîtrise les méthodes internationales et les 3 phases (extraction et soins sous le feu (Care Under Fire – CUF) ; soins à l'abri de la menace (Tactical Field Care- TFC) ; soins préparatoires à l'évacuation (Tactical Evacuation Care-TEC-TACEVAC). 	<p>Pour la voie formative :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Evaluation hebdomadaire sous forme de mises en situation contextualisées et/ou de restitution technique ; - Mise en pratique de cas concrets et de scénarios de situations dégradées ; - Evaluation certificative finale sous forme de mise en situation. <p>Pour la VAE :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Etude du livret 2 ; - Entretien avec le jury en présentiel ou à distance ; - Mise en situation si nécessaire. 	<ul style="list-style-type: none"> • Préparation du matériel ; • Restitution des gestes techniques spécifiques aux premiers secours ; • Être capable d'appliquer les connaissances et compétences du domaine secourisme lors de mises en situation.

REFERENTIEL D'ACTIVITES Décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés	REFERENTIEL DE COMPETENCES Identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités	REFERENTIEL D'EVALUATION Définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis	
		Modalités d'évaluation	Critères d'évaluation
	<ul style="list-style-type: none"> - Comprend l'utilité de la méthode et connaît les 3 protocoles (SAFE-ABC; ABC; MARCHE RYAN) <p>62 : <u>Posséder les connaissances générales des prérequis du secourisme tactique</u>: l'ASR-2S remet à niveau ses connaissances générales et/ou apprend les prérequis du secourisme tactique.</p> <p>Il sait :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Sécuriser la scène ; - Mettre en œuvre les procédures de réanimation cardio-pulmonaire (RCP), de position latérale de sécurité (PLS), de libération des voies aériennes (LVAS). <p>Il connaît :</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'anatomie (veines, artères ...); - Le relevage basique ; - Les constantes physiologiques ; - 	<p><u>Pour la voie formative :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Evaluation hebdomadaire sous forme de mises en situation contextualisées et/ou de restitution technique ; - Mise en pratique de cas concrets et de scénarios de situations dégradées ; - Evaluation certificative finale sous forme de mise en situation. <p><u>Pour la VAE :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Etude du livret 2 ; - Entretien avec le jury en présentiel ou à distance ; - Mise en situation si nécessaire. 	<ul style="list-style-type: none"> • Préparation du matériel ; • Restitution des gestes techniques spécifiques aux premiers secours ; • Être capable d'appliquer les connaissances et compétences du domaine secourisme lors de mises en situation.

REFERENTIEL D'ACTIVITES Décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés	REFERENTIEL DE COMPETENCES Identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités	REFERENTIEL D'EVALUATION Définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis	
		Modalités d'évaluation	Critères d'évaluation
	<ul style="list-style-type: none"> - La fréquence cardiaque et la fréquence respiratoire ; - La tension artérielle ; - Le pouls distal et la prise du pouls ; - La quantité de sang dans le corps ; - La saturation pulsée en oxygène (SPO₂) ; - L'échelle des douleurs sur 10. <p>63 : <u>Savoir gérer une crise</u> : l'ASR-2S connaît les principes de base de la gestion de crise et de la scène en fonction de la situation.</p> <p>Il connaît :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les différentes situations (combat militaire ou civile et assimilé/blessé de guerre/attentat terroriste) - Les protocoles d'intervention internationale (START (Simple Triage and Rapid Treatment) ; ABC (Airways, Bleeding and Blanching, Cognition). 	<p><u>Pour la voie formative :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Evaluation hebdomadaire sous forme de mises en situation contextualisées et/ou de restitution technique ; - Mise en pratique de cas concrets et de scénarios de situations dégradées ; - Evaluation certificative finale sous forme de mise en situation. <p><u>Pour la VAE :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Etude du livret 2 ; - Entretien avec le jury en présentiel ou à distance ; - Mise en situation si nécessaire. 	<ul style="list-style-type: none"> • Préparation du matériel ; • Restitution des gestes techniques spécifiques aux premiers secours ; • Être capable d'appliquer les connaissances et compétences du domaine secourisme lors de mises en situation.

REFERENTIEL D'ACTIVITES Décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés	REFERENTIEL DE COMPETENCES Identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités	REFERENTIEL D'EVALUATION Définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis	
		Modalités d'évaluation	Critères d'évaluation
	<p>Il sait :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Se protéger, protéger les autres, éviter les victimes supplémentaires ; - Reconnaître le danger et réagir en conséquence ; - Faire cesser le feu ou s'éloigner du danger ; - Etablir les priorités ; - Effectuer une évaluation de la scène et établir un triage ; - Effectuer un compte rendu ; - Maîtriser l'application du déroulé des protocoles face à une situation de secourisme tactique d'urgence en environnement hostile. <p>Il connaît la méthodologie en situation non sécurisée (les choses à ne pas faire, les choses à faire, dans quel ordre le faire).</p>	<p><u>Pour la voie formative :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Evaluation hebdomadaire sous forme de mises en situation contextualisées et/ou de restitution technique ; - Mise en pratique de cas concrets et de scénarios de situations dégradées ; - Evaluation certificative finale sous forme de mise en situation. <p><u>Pour la VAE :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Etude du livret 2 ; - Entretien avec le jury en présentiel ou à distance ; - Mise en situation si nécessaire. 	<ul style="list-style-type: none"> • Préparation du matériel ; • Restitution des gestes techniques spécifiques aux premiers secours ; • Être capable d'appliquer les connaissances et compétences du domaine secourisme lors de mises en situation.

REFERENTIEL D'ACTIVITES Décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés	REFERENTIEL DE COMPETENCES Identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités	REFERENTIEL D'EVALUATION Définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis	
		Modalités d'évaluation	Critères d'évaluation
	<p>64 : <u>Reconnaître les blessures spécifiques</u> :</p> <p>L'ASR-2S sait reconnaître :</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'hémorragie des membres hors membres ; - La détresse respiratoire ; - Les plaies par balles, plaies par couteau ; - Les blessures dues à une explosion ; - Les brûlures ; - Les fractures ; - L'hypothermie. <p>Connaître les gestes à ne pas faire en milieu hostile.</p> <p>65 : <u>Traiter les blessures spécifiques</u> :</p> <p>L'ASR-2S sait identifier les hémorragies et mettre en place les actions pour les arrêter :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Une hémorragie de membres hors membres ; - Les méthodes de compression bandage compressif seringue hémostatique ; 	<p>Pour la voie formative :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Evaluation hebdomadaire sous forme de mises en situation contextualisées et/ou de restitution technique ; - Mise en pratique de cas concrets et de scénarios de situations dégradées ; - Evaluation certificative finale sous forme de mise en situation. <p>Pour la VAE :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Etude du livret 2 ; - Entretien avec le jury en présentiel ou à distance ; - Mise en situation si nécessaire. - 	<ul style="list-style-type: none"> • Préparation du matériel ; • Restitution des gestes techniques spécifiques aux premiers secours ; • Être capable d'appliquer les connaissances et compétences du domaine secourisme lors de mises en situation.

REFERENTIEL D'ACTIVITES Décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés	REFERENTIEL DE COMPETENCES Identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités	REFERENTIEL D'EVALUATION Définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis	
		Modalités d'évaluation	Critères d'évaluation
	<ul style="list-style-type: none"> - Arrêter une hémorragie distale et non contrôlable sans garrot et avec garrot en zone non sécurisée ; - Prendre le pouls, gérer et suivre une hémorragie (marqueur) réexaminer un éventuel garrot. <p>Connaît :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les matériels permettant d'arrêter une hémorragie (garrot, pansements compressifs, seringues hémostatiques, points de compression manuels ou à pression) ; - La conduite à tenir en cas d'hémorragie contrôlée ou non ; - La réanimation cardio-pulmonaire (30/2) sans matériel. 	<p><u>Pour la voie formative :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Evaluation hebdomadaire sous forme de mises en situation contextualisées et/ou de restitution technique ; - Mise en pratique de cas concrets et de scénarios de situations dégradées ; - Evaluation certificative finale sous forme de mise en situation. <p><u>Pour la VAE :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Etude du livret 2 ; - Entretien avec le jury en présentiel ou à distance ; - Mise en situation si nécessaire. 	<ul style="list-style-type: none"> • Préparation du matériel ; • Restitution des gestes techniques spécifiques aux premiers secours ; • Être capable d'appliquer les connaissances et compétences du domaine secourisme lors de mises en situation.

REFERENTIEL D'ACTIVITES Décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés	REFERENTIEL DE COMPETENCES Identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités	REFERENTIEL D'EVALUATION Définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis	
		Modalités d'évaluation	Critères d'évaluation
	<p>L'ASR-2S sait identifier une détresse respiratoire et mettre en œuvre les gestes de secours appropriés :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Reconnaître les différentes détresses respiratoires, blasts, plaies soufflantes, pneumothorax et hémithorax ; - Contrôler la mise en place du matériel (oxygénothérapie, pansement à valves...); - Effectuer les bons gestes. <p>Connaît :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les gestes à ne pas faire ; - Les méthodes de décompression/drain. <p>L'ASR-2S sait agir en cas de fractures :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Identifier les types de fractures (ouverte/fermée ; avec déplacement ou non ; avec hémorragie interne ou extérieure) ; 	<p><u>Pour la voie formative :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Evaluation hebdomadaire sous forme de mises en situation contextualisées et/ou de restitution technique ; - Mise en pratique de cas concrets et de scénarios de situations dégradées ; - Evaluation certificative finale sous forme de mise en situation. <p><u>Pour la VAE :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Etude du livret 2 ; - Entretien avec le jury en présentiel ou à distance ; - Mise en situation si nécessaire. 	<ul style="list-style-type: none"> • Préparation du matériel ; • Restitution des gestes techniques spécifiques aux premiers secours ; • Être capable d'appliquer les connaissances et compétences du domaine secourisme lors de mises en situation.

REFERENTIEL D'ACTIVITES Décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés	REFERENTIEL DE COMPETENCES Identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités	REFERENTIEL D'EVALUATION Définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis	
		Modalités d'évaluation	Critères d'évaluation
	<ul style="list-style-type: none"> - Transmettre les informations utiles ; - Mettre en place les conduites à tenir en fonctions des fractures (bras, jambes, côtes, bassin, coccyx, fracas du pied, fracas de la main) et/ou en présence d'un traumatisme crânien et/ou du rachis. <p>L'ASR-2S sait traiter des brûlures :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Effectuer une prise en charge rapide des brûlures thermiques, chimiques et électriques ; - Evaluer rapidement l'étendue de la surface corporelle atteinte (règle de Wallace). 	<p><u>Pour la voie formative :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Evaluation hebdomadaire sous forme de mises en situation contextualisées et/ou de restitution technique ; - Mise en pratique de cas concrets et de scénarios de situations dégradées ; - Evaluation certificative finale sous forme de mise en situation. <p><u>Pour la VAE :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Etude du livret 2 ; - Entretien avec le jury en présentiel ou à distance ; - Mise en situation si nécessaire. 	<ul style="list-style-type: none"> • Préparation du matériel ; • Restitution des gestes techniques spécifiques aux premiers secours ; • Être capable d'appliquer les connaissances et compétences du domaine secourisme lors de mises en situation.

REFERENTIEL D'ACTIVITES Décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés	REFERENTIEL DE COMPETENCES Identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités	REFERENTIEL D'EVALUATION Définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis	
		Modalités d'évaluation	Critères d'évaluation
	<p>66 : <u>Effectuer une extraction</u> : l'ASR-2S sait identifier l'extraction à effectuer et la mettre en œuvre :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Extraire une victime en milieu tactique non sécurisé (en rampant, par tractage, portage, --extraction d'un collègue par équipement) ; - Procéder à une extraction rapide avec ou sans matériel ; - Mettre en place et utiliser un brancard ; - Maîtriser les « cadres d'ordres ». <p>Connaît les protocoles internationaux :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les techniques d'extraction, « Pick and Run », « Scoop and Run », « Stay and Play ». 	<p><u>Pour la voie formative :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Evaluation hebdomadaire sous forme de mises en situation contextualisées et/ou de restitution technique ; - Mise en pratique de cas concrets et de scénarios de situations dégradées ; - Evaluation certificative finale sous forme de mise en situation. <p><u>Pour la VAE :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Etude du livret 2 ; - Entretien avec le jury en présentiel ou à distance ; - Mise en situation si nécessaire. 	<ul style="list-style-type: none"> • Préparation du matériel ; • Restitution des gestes techniques spécifiques aux premiers secours ; • Être capable d'appliquer les connaissances et compétences du domaine secourisme lors de mises en situation.

REFERENTIEL D'ACTIVITES Décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés	REFERENTIEL DE COMPETENCES Identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités	REFERENTIEL D'EVALUATION Définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis	
		Modalités d'évaluation	Critères d'évaluation
	<p>67: <u>Effectuer une défibrillation</u> : l'ASR-2S connaît la défibrillation :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les prérequis concernant la réanimation et la défibrillation électrique externe automatique ; - La sectorisation des secours (A/B/C/D) ; - L'assemblage des équipements et leurs vérifications ; - La préparation à la défibrillation ; - La défibrillation ; - La sécurisation de l'entourage proche de la victime. <p>Il sait :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Se servir d'un défibrillateur semi-automatique (DSA) ; - Effectuer, seul et en binôme, une réanimation complète avec massages cardiaque et oxygénothérapie. 	<p>Pour la voie formative :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Evaluation hebdomadaire sous forme de mises en situation contextualisées et/ou de restitution technique ; - Mise en pratique de cas concrets et de scénarios de situations dégradées ; - Evaluation certificative finale sous forme de mise en situation. <p>Pour la VAE :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Etude du livret 2 ; - Entretien avec le jury en présentiel ou à distance ; - Mise en situation si nécessaire. 	<ul style="list-style-type: none"> • Préparation du matériel ; • Restitution des gestes techniques spécifiques aux premiers secours ; • Être capable d'appliquer les connaissances et compétences du domaine secourisme lors de mises en situation.

REFERENTIEL D'ACTIVITES Décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés	REFERENTIEL DE COMPETENCES Identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités	REFERENTIEL D'EVALUATION Définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis	
		Modalités d'évaluation	Critères d'évaluation
	<p>68 : Appliquer un protocole : l'ASR-2S sait mettre en application pratique les 3 phases et les 3 protocoles SAFEABC/-MARCHE/RVAN, donner l'alerte et transmettre un bilan aux secours et connaît les méthodes de prise en charge d'une victime :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le « SAFE-ABC » (les gestes à effectuer avant de s'occuper de la victime) ; - La méthode « MARCHE » (les actions à entre- prendre pour secourir la victime) ; - La méthode « RVAN » (la méthode de réévaluation des victimes). <p>Connaît les matériels nécessaires à chaque méthode.</p>	<p>Pour la voie formative :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Evaluation hebdomadaire sous forme de mises en situation contextualisées et/ou de restitution technique ; - Mise en pratique de cas concrets et de scénarios de situations dégradées ; - Evaluation certificative finale sous forme de mise en situation. <p>Pour la VAE :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Etude du livret 2 ; - Entretien avec le jury en présentiel ou à distance ; - Mise en situation si nécessaire. 	<ul style="list-style-type: none"> • Préparation du matériel ; • Restitution des gestes techniques spécifiques aux premiers secours ; • Être capable d'appliquer les connaissances et compétences du domaine secourisme lors de mises en situation. •

REFERENTIEL D'ACTIVITES Décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés	REFERENTIEL DE COMPETENCES Identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités	REFERENTIEL D'EVALUATION Définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis	
		Modalités d'évaluation	Critères d'évaluation
Doté d'une arme d'épaule semi-automatique ou d'une arme d'épaule munie d'un dispositif de rechargement à pompe, l'agent de surveillance renforcée – Site sensible la maîtrise parfaitement et sait l'utiliser en sécurité .	<p>7: Manier et utiliser en sécurité une arme d'épaule semi-automatique ou d'une arme d'épaule munie d'un dispositif de rechargement à pompe.</p> <p>71 : <u>Appliquer les règles et prescriptions de sécurité</u> : l'ASR-2S appréhende parfaitement les 4 règles de sécurité et applique les prescriptions de sécurité. Il connaît les règles et techniques de sécurité spécifiques aux armes d'épaule ;</p> <p>72 : <u>Préparer et vérifier son arme et ses équipements</u> : l'ASR-2S sait positionner ses différents équipements et ses armes de catégorie A, B et/ou D ;</p> <p>73 : <u>Connaître les manipulations élémentaires avec une arme d'épaule semi-automatique</u> : l'ASR-2S connaît les manipulations de base et procédures d'emploi, et l'utilisation de puits balistique ;</p>	<p>Pour la voie formative :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Evaluation hebdomadaire sous forme de : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Mises en situation ; ▪ Restitutions techniques ; ▪ Tirs techniques ; ▪ Tirs de synthèse. (Selon la situation) - Evaluation certificative finale sous forme de parcours de tir. <p>Pour la VAE :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Etude du livret 2 ; - Entretien avec le jury en présentiel ou à distance ; - Mise en situation si nécessaire. 	<ul style="list-style-type: none"> • Respect absolu des règles de sécurité : la non-application des règles de sécurité sera considérée comme une inaptitude à être doté d'une arme d'épaule semi-automatique ou d'une arme d'épaule munie d'un dispositif de rechargement à pompe. • Application correcte et compréhension de l'ensemble des manipulations (élémentaires, complémentaires, séquences...); • Résultats au tir d'au MINIMUM 80% : un résultat inférieur ne peut donner lieu à la qualification d'un stagiaire ; • Attitude et comportement avec une arme à feu.

REFERENTIEL D'ACTIVITES Décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés	REFERENTIEL DE COMPETENCES Identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités	REFERENTIEL D'EVALUATION Définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis	
		Modalités d'évaluation	Critères d'évaluation
	<p>74 : <u>Appliquer les fondamentaux du tir</u> : L'ASR-2S maîtrise parfaitement les principes fondamentaux du tir (technique de tir et tirs de découverte) ;</p> <p>75 : <u>Connaitre les manipulations complémentaires</u> :</p> <p>L'ASR-2S sait :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Gérer ses chargeurs (rechargement d'urgence et tactique) ; - Résoudre un incident de tir ; - Recevoir et transmettre une arme ; - Evoluer avec son arme en milieu professionnel avec une arme d'épaule semi-automatique ; - Utiliser les zones létales ; - Appliquer une cadence de tir ; - Effectuer un tir multiple ; - Connaître le positionnement de l'arme d'épaule en mode progression. 	<p>Pour la voie formative :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Evaluation hebdomadaire sous forme de : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Mises en situation ; ▪ Restitutions techniques ; ▪ Tirs techniques ; ▪ Tirs de synthèse. (Selon la situation) - Evaluation certificative finale sous forme de parcours de tir. <p>Pour la VAE :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Etude du livret 2 ; - Entretien avec le jury en présentiel ou à distance ; - Mise en situation si nécessaire. 	<ul style="list-style-type: none"> • Respect absolu des règles de sécurité : la non-application des règles de sécurité sera considérée comme une inaptitude à être doté d'une arme d'épaule semi-automatique ou d'une arme d'épaule munie d'un dispositif de rechargement à pompe. • Application correcte et compréhension de l'ensemble des manipulations (élémentaires, complémentaires, séquences...); • Résultats au tir d'au MINIMUM 80% : un résultat inférieur ne peut donner lieu à la qualification d'un stagiaire ; • Attitude et comportement avec une arme à feu.

REFERENTIEL D'ACTIVITES Décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés	REFERENTIEL DE COMPETENCES Identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités	REFERENTIEL D'EVALUATION Définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis	
		Modalités d'évaluation	Critères d'évaluation
	<p>76 : <u>Connaître les séquences de tir</u> : L'ASR-2S sait :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Prendre les attitudes élémentaires ; - Appliquer la chronologie du tir ; - Appliquer la séquence post-engagement. - Effectuer une transition d'armes <p>77 : <u>Connaître les éléments spécifiques aux armes d'épaule munies d'un dispositif de rechargement à pompe</u> : L'ASR-2S sait :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Appliquer les règles de sécurité ; - Effectuer les manipulations de base ; - Evoluer en milieu professionnel ; - Effectuer un rechargement d'urgence ou tactique. 	<p>Pour la voie formative :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Evaluation hebdomadaire sous forme de : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Mises en situation ; ▪ Restitutions techniques ; ▪ Tirs techniques ; ▪ Tirs de synthèse. (Selon la situation) - Evaluation certificative finale sous forme de parcours de tir. <p>Pour la VAE :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Etude du livret 2 ; - Entretien avec le jury en présentiel ou à distance ; - Mise en situation si nécessaire. 	<ul style="list-style-type: none"> • Respect absolu des règles de sécurité : la non-application des règles de sécurité sera considérée comme une inaptitude à être doté d'une arme d'épaule semi-automatique ou d'une arme d'épaule munie d'un dispositif de rechargement à pompe. • Application correcte et compréhension de l'ensemble des manipulations (élémentaires, complémentaires, séquences...); • Résultats au tir d'au MINIMUM 80% : un résultat inférieur ne peut donner lieu à la qualification d'un stagiaire ; • Attitude et comportement avec une arme à feu.

REFERENTIEL D'ACTIVITES Décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés	REFERENTIEL DE COMPETENCES Identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités	REFERENTIEL D'EVALUATION Définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis	
		Modalités d'évaluation	Critères d'évaluation
	<p>78 : <u>S'entraîner au tir avec une arme d'épaule semi-automatique ou d'une arme d'épaule munie d'un dispositif de rechargement à pompe :</u> L'ASR-2S effectue des tirs :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Visés à différentes distances d'engagement ; - D'intervention ; - En mouvement et en déplacement ; - En positions intermédiaires et adaptées ; - Derrière protection ; - En conditions de luminosité dégradée avec ou sans emploi d'aide à la visée. <p>Le programme de formation est basé sur une consommation par stagiaire de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 600 cartouches pour l'arme semi-automatique ; - 150 cartouches pour l'arme munie d'un dispositif de rechargement à pompe ; 	<p>Pour la voie formative :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Evaluation hebdomadaire sous forme de : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Mises en situation ; ▪ Restitutions techniques ; ▪ Tirs techniques ; ▪ Tirs de synthèse. (Selon la situation) - Evaluation certificative finale sous forme de parcours de tir. <p>Pour la VAE :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Etude du livret 2 ; - Entretien avec le jury en présentiel ou à distance ; - Mise en situation si nécessaire. 	<ul style="list-style-type: none"> • Respect absolu des règles de sécurité : la non-application des règles de sécurité sera considérée comme une inaptitude à être doté d'une arme d'épaule semi-automatique ou d'une arme d'épaule munie d'un dispositif de rechargement à pompe. • Application correcte et compréhension de l'ensemble des manipulations (élémentaires, complémentaires, séquences...); • Résultats au tir d'au MINIMUM 80% : un résultat inférieur ne peut donner lieu à la qualification d'un stagiaire ; • Attitude et comportement avec une arme à feu.

Résumé de la certification

Contenu	Evaluation
<p>1 : Maîtriser le cadre juridique de son métier 11 : Agir dans le cadre des dispositions du livre VI du CSI 12 : Inscrire son action dans le respect des consignes propres à la mission 13 : Inscrire son action dans le strict respect des règles de la légitime défense 14 : Connaître le régime applicable aux zones sensibles mentionnées au III de l'article R.613-3 du CSI 15 : Connaître les principes régissant la protection d'un site sensible</p>	<p><u>Pour la voie formative :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Evaluation hebdomadaire sous forme de QCM ou de test écrit ; - Evaluation hebdomadaire sous forme de mises en situation contextualisées et/ou de restitution technique ; - Evaluation certificative finale sous forme de parcours de mise en situation. <p><u>Pour la VAE :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Etude du livret 2 ; - Entretien avec le jury en présentiel ou à distance ; - Mise en situation si nécessaire.
<p>2 : Agir avec ou sans l'emploi de son arme de catégorie A, B et D 21 : Être en mesure de préparer et de gérer ses armes de catégorie A, B et D 22 : Respecter avec rigueur les règles de sécurité 23 : Maîtriser les techniques élémentaires à mains nues 24 : Utiliser une arme de catégorie B et D 25 : Gérer un incident avec recours aux armes 26 : Connaître les mesures à prendre après l'utilisation de son arme 27 : Savoir réagir après un accident survenu au cours de l'utilisation d'une arme et d'un tir 28 : Connaître les protections balistiques</p>	
<p>3 : Comprendre les enjeux d'une situation, savoir adapter son comportement, puis effectuer un compte-rendu. 31 : Savoir évaluer le niveau de la menace 32 : Communiquer au sein d'un groupe et vers l'extérieur 33 : Coopérer au sein d'un groupe et avec l'extérieur 34 : Réagir en temps réel 35 : Maîtriser les techniques d'inspection visuelle et de palpation avec une arme à la ceinture 36 : Prendre conscience de l'usage d'une arme et les conséquences de l'utilisation de l'arme et d'un tir</p>	

Contenu	Evaluation
<p>4 : Faire correspondre son mode d'action à un environnement particulier et agir sur un site sensible.</p> <p>41 : _Connaître les types de menace pesant sur les sites sensibles 42 : Gérer des risques et protéger des installations 43 : Gérer la surveillance d'un site sensible et la préparation tactique 44 : Gérer un incident dans une zone sensible 45 : Savoir intervenir dans une infrastructure (les fondamentaux) 46 : Savoir intervenir dans une infrastructure (missions collectives) 47 : Utiliser tactiquement un véhicule 48 : Agir par faible luminosité</p>	<p><u>Pour la voie formative :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Evaluation hebdomadaire sous forme de QCM ou de test écrit ; - Evaluation hebdomadaire sous forme de mises en situation contextualisées et/ou de restitution technique ; - Evaluation certificative finale sous forme de parcours de mise en situation. <p><u>Pour la VAE :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Etude du livret 2 ; - Entretien avec le jury en présentiel ou à distance ; - Mise en situation si nécessaire.
<p>5 : Manier et utiliser en sécurité une arme de poing de catégorie B.</p> <p>51 : Appliquer les règles et prescriptions de sécurité 52 : Préparer et vérifier son arme et ses équipements 53 : Connaître les manipulations élémentaires 54 : Appliquer les fondamentaux du tir 55 : Connaître les manipulations complémentaires 56 : Connaître les séquences de tir 57 : S'entraîner au tir</p>	
<p>6 : Porter secours à une victime en respectant un protocole.</p> <p>61 : Appréhender le secourisme tactique des victimes 62 : Posséder les connaissances générales des prérequis du secourisme tactique 63 : Savoir gérer une crise 64 : Reconnaître les blessures spécifiques 65 : Traiter les blessures spécifiques 66 : Effectuer une extraction 67 : Effectuer une défibrillation 68 : Appliquer un protocole</p>	

Contenu	Evaluation
<p>7: Manier et utiliser en sécurité une arme d'épaule semi-automatique ou une arme d'épaule munie d'un dispositif de rechargement à pompe.</p> <p>71 : Appliquer les règles et prescriptions de sécurité</p> <p>72 : Préparer et vérifier son arme et ses équipements</p> <p>73 : Connaître les manipulations élémentaires avec une arme d'épaule semi-automatique</p> <p>74 : Appliquer les fondamentaux du tir</p> <p>75 : Connaître les manipulations complémentaires</p> <p>76 : Connaître les séquences de tir</p> <p>77 : Connaître les éléments spécifiques aux armes d'épaule munies d'un dispositif de rechargement à pompe</p> <p>78 : S'entraîner au tir avec une arme d'épaule semi-automatique ou une arme d'épaule munie d'un dispositif de rechargement à pompe</p>	<p><u>Pour la voie formative :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Evaluation hebdomadaire sous forme de QCM ou de test écrit ; - Evaluation hebdomadaire sous forme de mises en situation contextualisées et/ou de restitution technique ; - Evaluation certificative finale sous forme de parcours de mise en situation. <p><u>Pour la VAE :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Etude du livret 2 ; - Entretien avec le jury en présentiel ou à distance ; - Mise en situation si nécessaire.